
**Session 2 d'Ateliers
PPRI Oise-Aisne**

Animation & Concertation

PPRI

Vallées de l'Oise et de l'Aisne

**Maîtrise d'ouvrage
Madame la Préfète
de l'Oise
Direction départementale
des Territoires de l'Oise
Équipe
ALPHAVILLE
ASM
MINIMENTO
BRUNO BARROCA
8 juillet 2022**

Sommaire

PREALABLE

**Rappel des principes
des PPRI
et du décret**

PROCESSUS

**Méthode d'analyse
des projets**

DEVELOPPEMENT

**Retours
sur les projets
du PPRI Oise &Aisne**

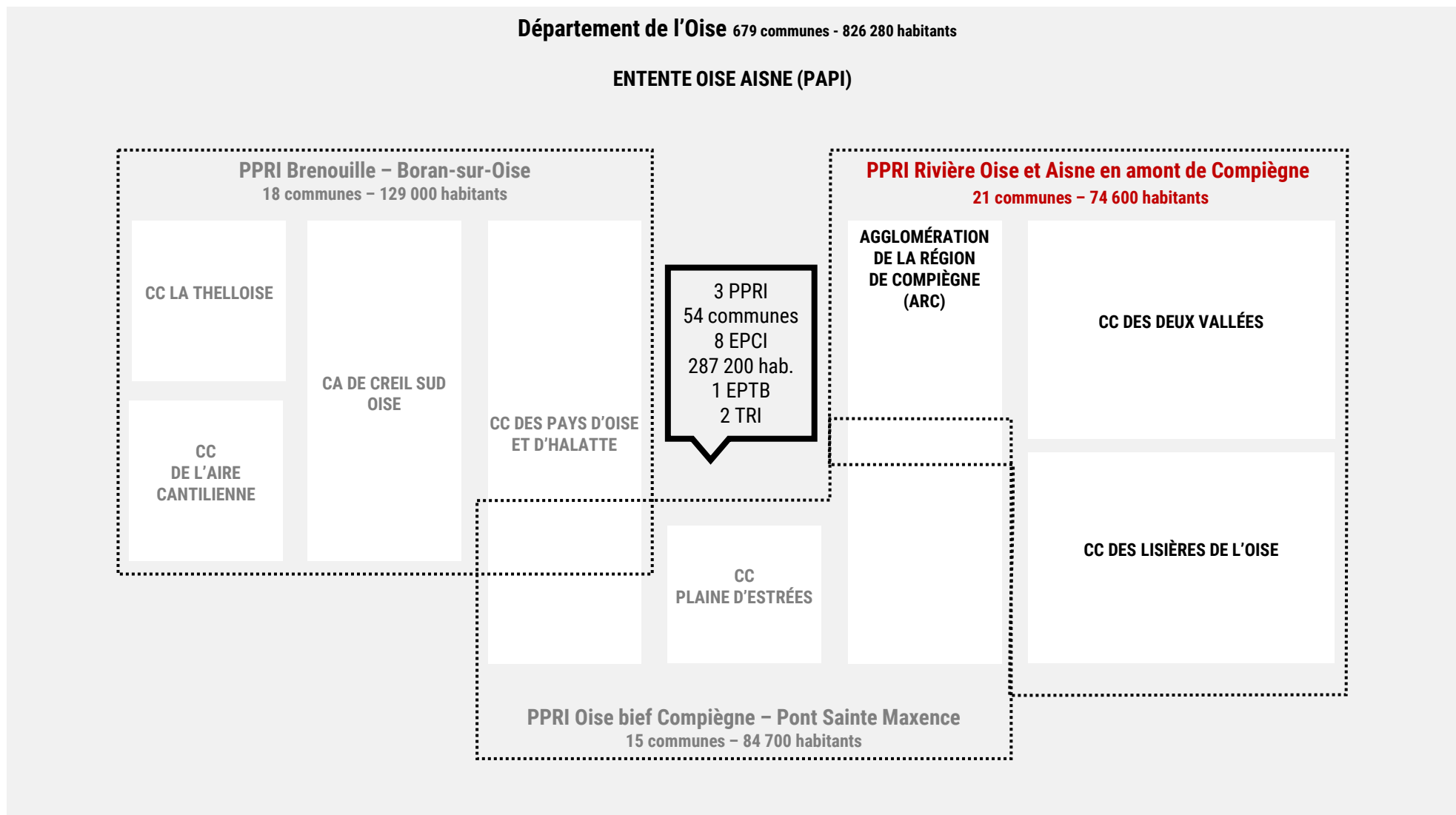
ANALYSE

**Projets de l'ARC
déjà discutés**

SYNTHESE

Synthèse

Périmètre du PPRI Oise et Aisne en amont de Compiègne



PREALABLE

Rappel des principes des PPRI et du décret

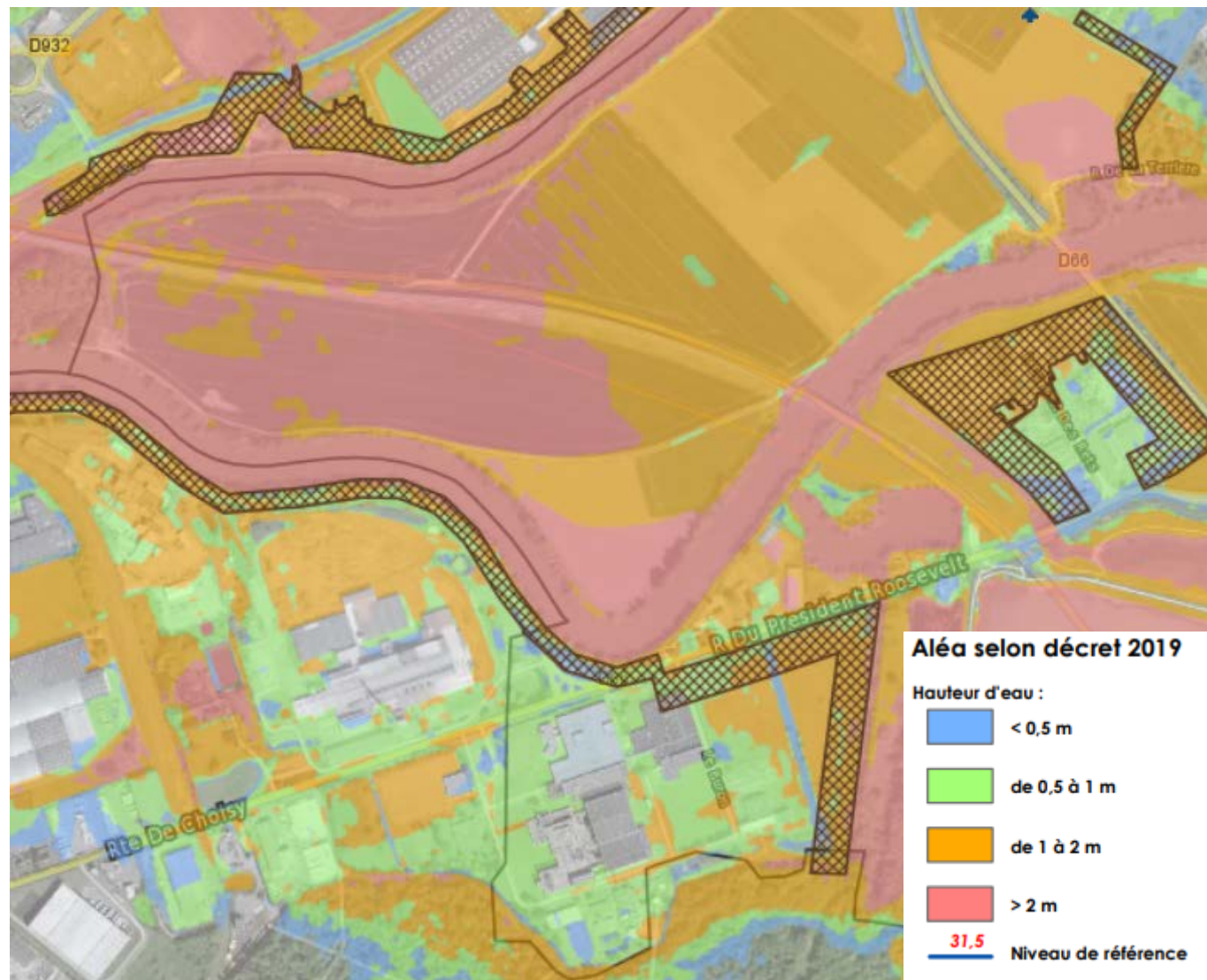
Cartographie de l'aléa

Rappel de la mesure de l'aléa

- Levés terrestres pour mesurer la topographie (relief)
- Soustraction entre cette topographie et le niveau de la crue de référence
- Classement des hauteurs d'eau par intervalle pour définir l'aléa

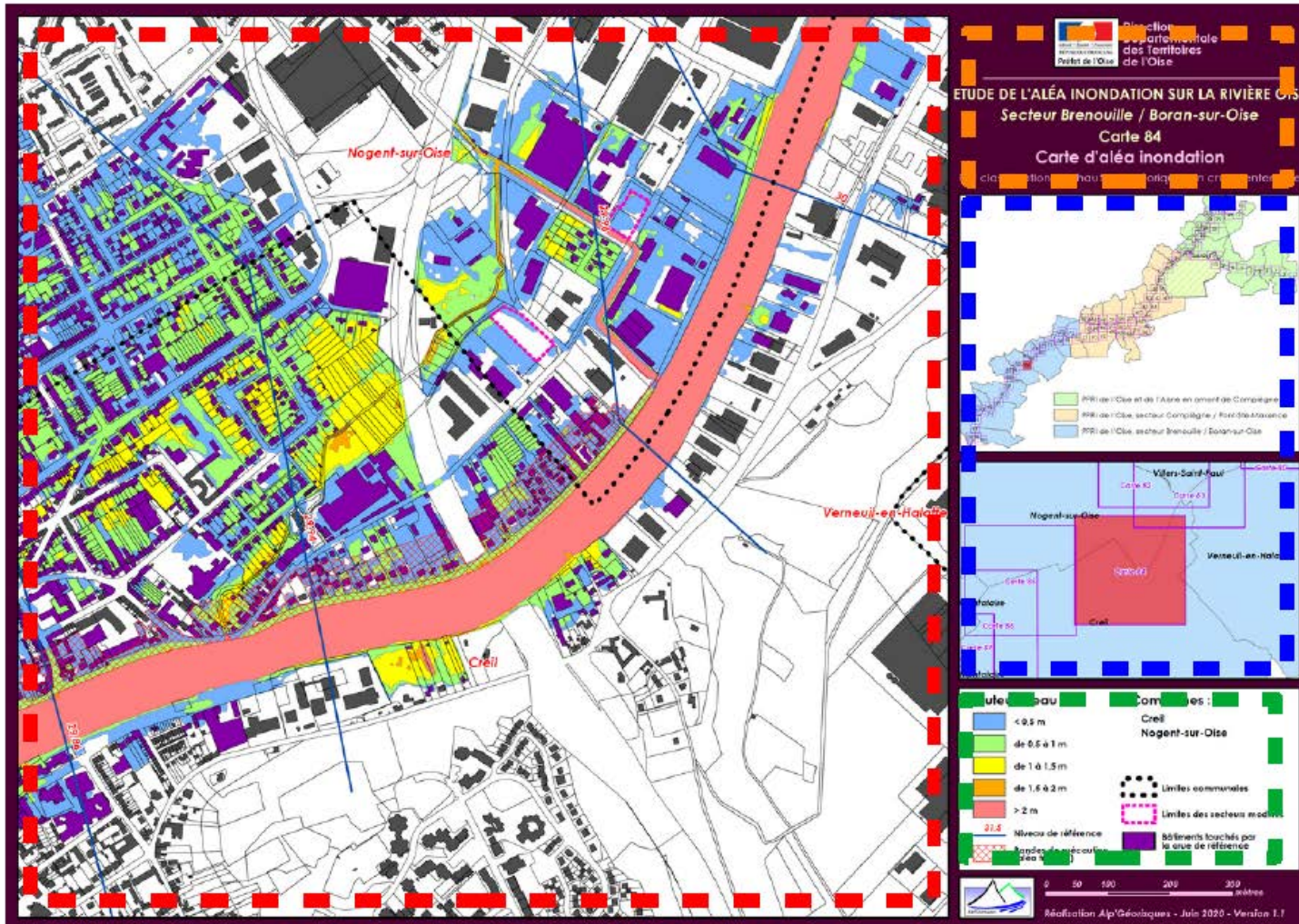
Zonage selon le niveau d'aléa

- **Très fort** aux restrictions nombreuses : zones rouges
- **Dont : Bandes de précaution**
- **Fort**, très restreintes : zone orange
- **Faible à modéré** : zone bleue claire et bleue foncée



Présentation de la carte d'aléa

Carte



Titre

Localisation

Légende

Source : Alp'géorisques

Règle générale RG & Régime d'exception RE pour les constructions nouvelles

Aléa	Zones urbanisées		Zones non urbanisées
	Centre urbain	Hors centre urbain	
Faible ou modéré	RG Réalisable sous prescriptions		RG Inconstructibilité OU RE Régime d'exception Sur demande de la collectivité et si relocalisation d'une zone urbaine réduisant la vulnérabilité
Fort	RG Dents creuses Renouvellement urbain avec réduction de la vulnérabilité = Réalisable sous prescriptions	RG Renouvellement urbain avec réduction de la vulnérabilité = Réalisable sous prescriptions	RG Inconstructibilité
	RE Toute autre construction : Régime d'exception Sur demande de la collectivité		
Très fort	RG Renouvellement urbain avec réduction de la vulnérabilité = Réalisable sous prescriptions Dents creuses et toute autre construction : RE Régime d'exception Sur demande de la collectivité		

3 critères généraux pour les exceptions, selon le décret PPRI

L'analyse des projets relevant du régime d'exception ne peut pas être restreinte à une seule commune

et doit s'apprécier à l'échelle du « bassin de vie » (INSEE), le plus petit territoire qui permet aux habitants d'accéder aux services et infrastructures courants.

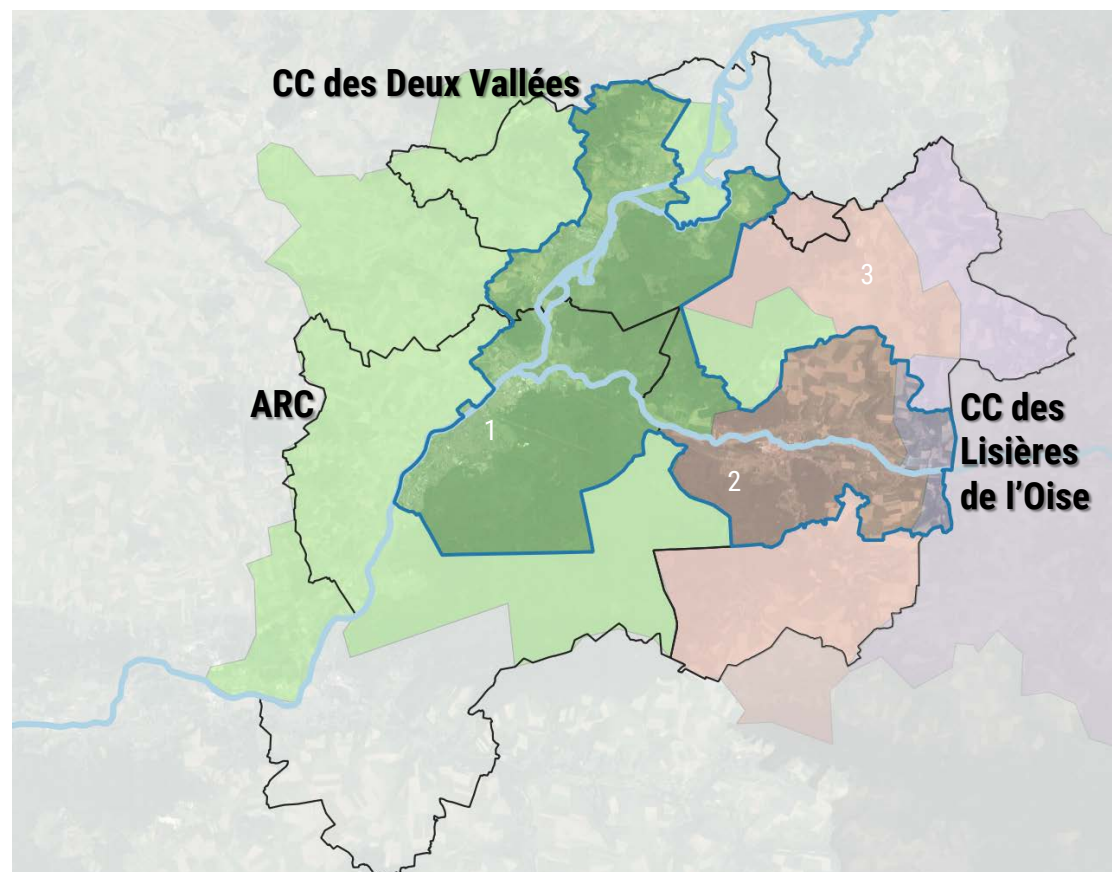
La collectivité doit donc justifier que son projet est :

- 1. Essentiel pour le « bassin de vie »**
- 2. Sans solution d'implantation alternative à l'échelle du bassin de vie**
- 3. Réduisant la vulnérabilité du lieu du projet ou au niveau du bassin de vie**

Bassin de vie, EPCI et PPRI Compiègne – Pont-Sainte-Maxence

3 bassins de vie (INSEE)

— PPRI
— EPCI



Des principes qui se précisent

Qu'est-ce que réduire la vulnérabilité ?

Moins de personnes exposées

Moins de biens exposés, en valeur

Comment baisser la vulnérabilité ?

0 Construire hors aléa

1 Transparence hydraulique

(mise sur pilotis)

Ex : parking en RDC avec transparence hydraulique, cf Quartier de la prairie

2 Neutralité hydraulique avec compensation

(remblais, digue) sur des terrains voisins dans un périmètre relativement faible

3 Autres solutions au cas par cas

PROCESSUS

Méthodologie d'analyse des projets

Une analyse basée sur une grille de projets remplie par les EPCI

Informations préalables

Nom du site	Commune	EPCI	Protection de la crue centennale
-------------	---------	------	----------------------------------

Descriptions de la localisation

Zone d'aléa	Localisation sur une bande de précaution	Localisation en centre urbain	Environnement direct	Mixité du secteur	Zonage PLU de la parcelle
-------------	--	-------------------------------	----------------------	-------------------	---------------------------

Eviter le risque

Le projet peut-il être évité sur le site	Etat d'avancement opérationnel	Projet de Renouvellement, Dent creuse ou Extension	Propriétaire foncier	Porteur de projet	Programme	Surface de la (les) parcelle(s) en projet
--	--------------------------------	--	----------------------	-------------------	-----------	---

Réduire la vulnérabilité

Présence actuelle d'un risque aux personnes	Le projet réduit-il le risque aux personnes ?	Présence actuelle d'un risque aux biens	Le projet réduit-il le risque aux biens ?	Le projet dans son ensemble permet-il de compenser la réduction de la transparence hydraulique ?
---	---	---	---	--

Méthode d'évaluation de la DDT

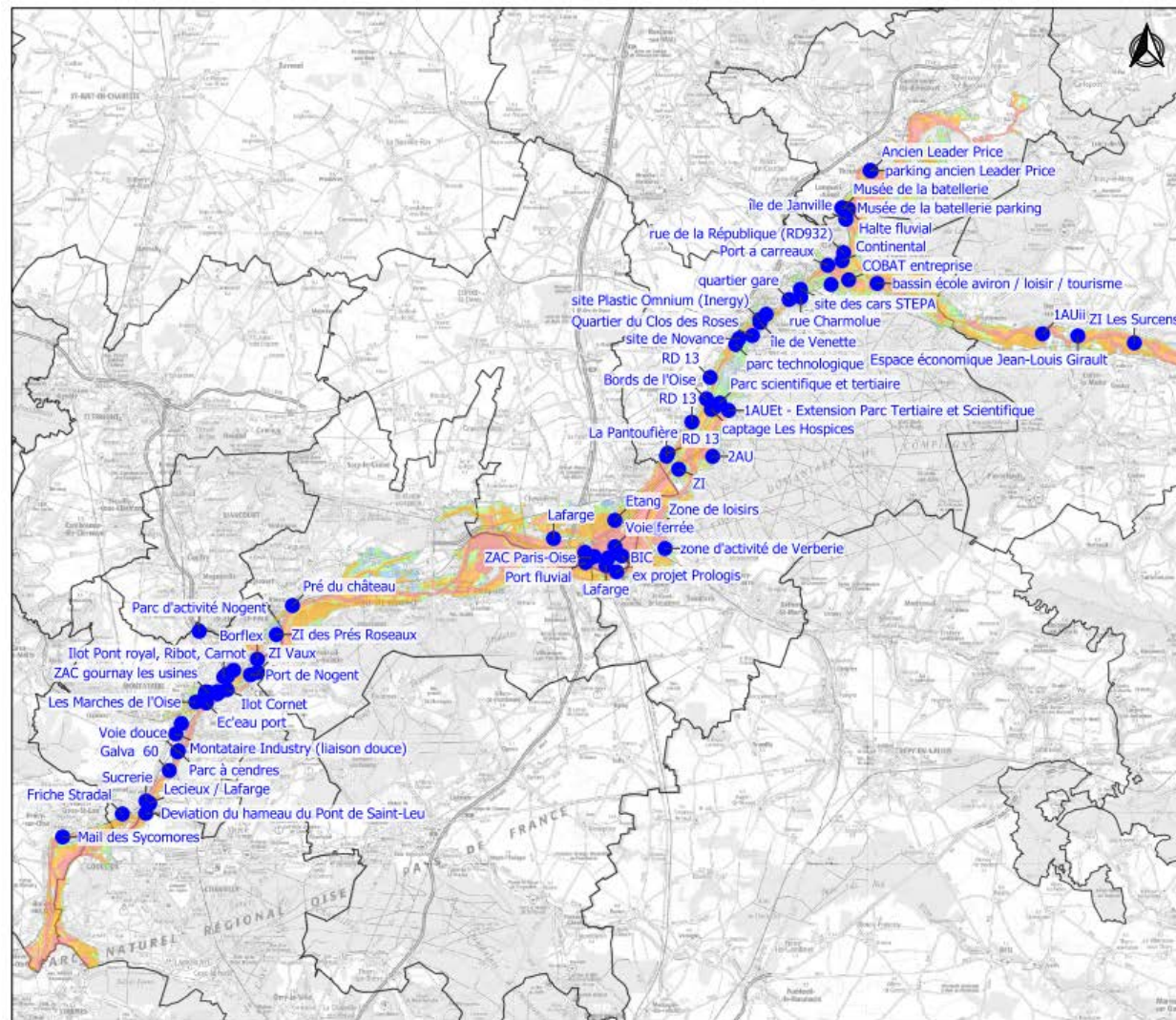
Format :

Points forts du projet	Axes d'amélioration du projet	Synthèse	Classification « label » Projets « concrets » Acceptés sous prescriptions ou Projets « intentions »
-----------------------------------	--	-----------------	--

DEVELOPPEMENT

Retours sur les projets

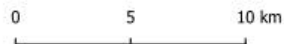
Projets reçus



Projets recensés PPRI Vallée de l'Oise

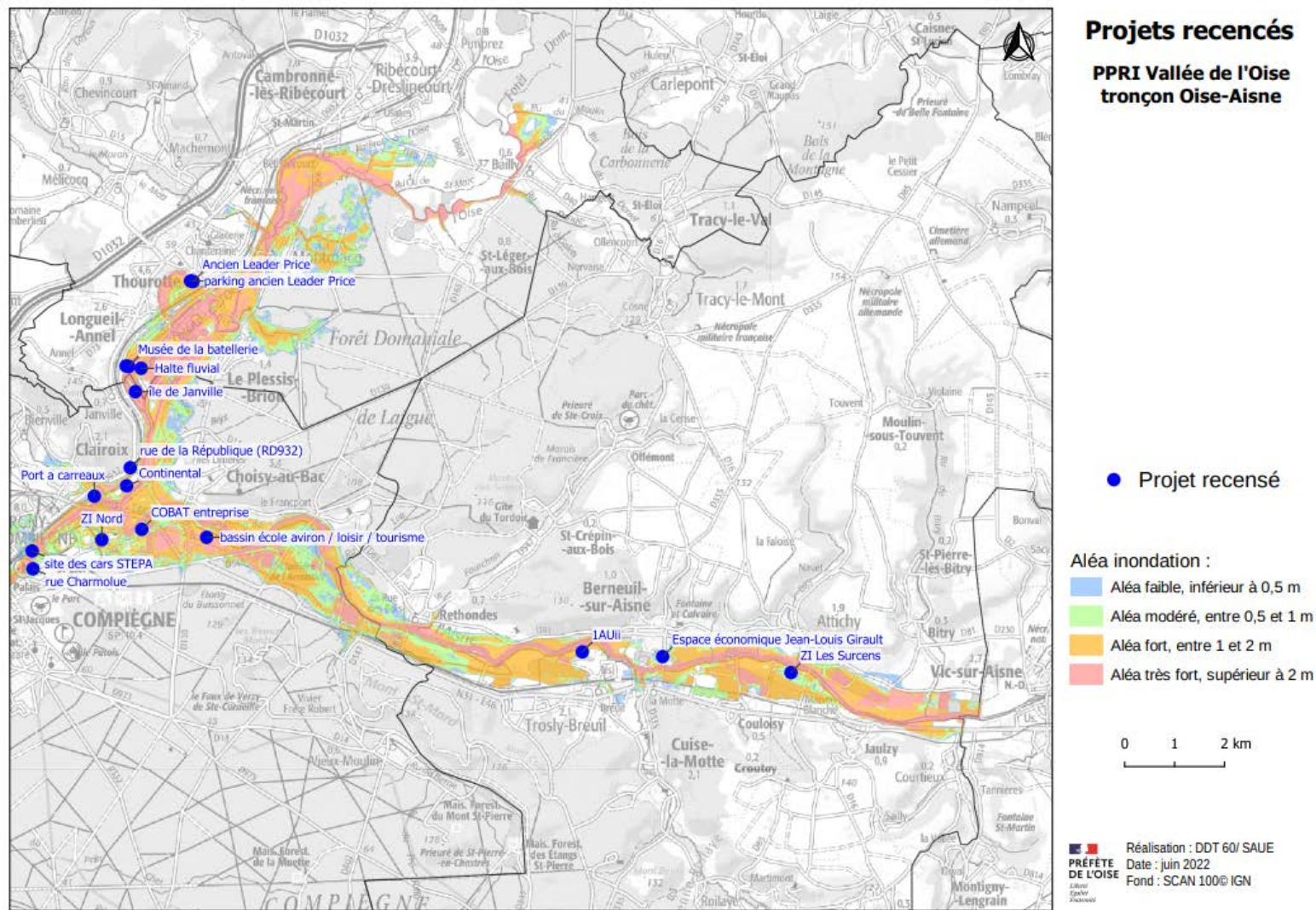
● Projet recensé

Aléa inondation :
Aléa faible, inférieur à 0,5 m
Aléa modéré, entre 0,5 et 1 m
Aléa fort, entre 1 et 2 m
Aléa très fort, supérieur à 2 m



Réalisation : DDT 60/ SAUE
Date : juin 2022
Fond : SCAN 100© IGN

Une quinzaine de projets reçus pour le PPRI Oise – Aisne



Bilan des projets (hors ARC) à discuter

5 projets réalisables a priori, dont :

- 2 zones d'activités + 1 projets de développement commercial et économique
 - 2 projets de loisirs

2 projets à préciser,

à vocation économique ou touristique

ANALYSE

5 projets réalisables a priori

Espace économique Jean-L. Giraud, Berneuil-sur-Aisne (CCLO)

Description du projet

- Extension de l'activité
 + Renforcement d'une activité de transformation de déchets verts
 + Installation de locaux pour un espace de stockage d'une auto-école

Localisation

- Aléa faible, modéré (majoritairement) à fort
- Zone urbanisée
- Hors centre urbain

Demande de précisions

- Ou se trouve exactement les projets sur les parcelles ?

Éléments d'appréciation

Acceptable sous prescriptions, dans la règle générale, si des études et/ou la collectivité justifient :

- la localisation en zone urbanisée
- le caractère de **renouvellement urbain avec diminution de la vulnérabilité**, uniquement si des constructions doivent se trouver dans la zone d'aléa fort



Aléa	Zones urbanisées		Zones non urbanisées	
	Centre urbain	Hors centre urbain	Inconstructi- bilité	Régime d'exception
Faible ou modéré	1 Selon prescriptions			
Fort	2 Selon prescriptions	Régime d'exception	4 Selon prescriptions	Régime d'exception
Très fort	3 Selon prescriptions	Régime d'exception	Renouvellement avec diminution de la vulnérabilité	Inconstructibilité

Zone industrielle Les Surcens, Attichy (CCLO)

Description du projet

Densification de la ZI

Localisation

- Aléa faible, modéré (majoritairement) à fort
- Zone urbanisée
- Hors centre urbain

Demande de précisions

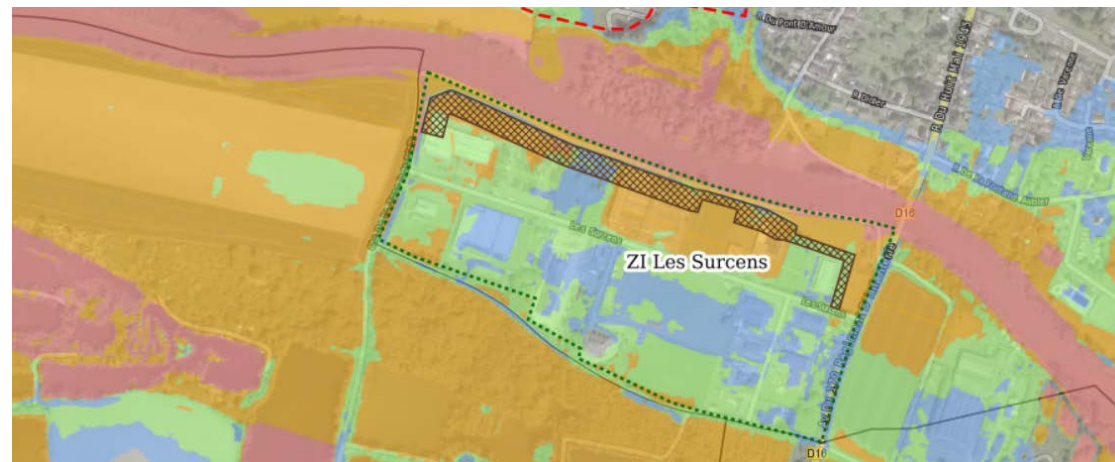
- Ou se trouve exactement les projets sur les parcelles ?

Éléments d'appréciation

Acceptable sous prescriptions, dans la règle générale, si des études et/ou la collectivité justifient :

- la localisation en **zone urbanisée** des parcelles à densifier
- le caractère de **renouvellement urbain avec diminution de la vulnérabilité**, uniquement si des constructions doivent se trouver dans la zone d'aléa fort

→ La construction en dent creuse n'est possible qu'en zone d'aléa faible ou modéré.



Aléa	Zones urbanisées		Zones non urbanisées	
	Centre urbain	Hors centre urbain		
Faible ou modéré	1 Selon prescriptions		Inconstructibilité	Régime d'exception
Fort	2 Selon prescriptions	Régime d'exception	4 Selon prescriptions Renouvellement avec diminution de la vulnérabilité	Régime d'exception
	3 Selon prescriptions	Régime d'exception		
Très fort			Inconstructibilité	

Ancien Leader Price, Thourotte (CC2V)

Description du projet

Reconversion de l'ancien supermarché :
Société de vente d'équipements de VMC.

Détails : Pas d'augmentation de la surface au sol.
Zéro artificialisation du sol car utilisation du parking et du bâtiment existant.
Souhait de réaliser un étage pour de l'activité économique

Localisation

- Aléa fort
- Zone urbanisée (parking)
- Centre urbain de Thourotte

Demande de précisions

- En quoi consiste la **reconversion** du supermarché : démolition-reconstruction ou réaménagement dans l'enveloppe existante ?
- Quelles **mesures sont prises pour diminuer la vulnérabilité** entre l'état actuel (Leader Price) et l'état projeté (magasin VMC + étage économique) ?

Éléments d'appréciation

Acceptable sous prescriptions, dans la règle générale, si des études et/ou la collectivité justifient :

- le caractère de **renouvellement urbain avec diminution de la vulnérabilité**



Aléa	Zones urbanisées				Zones non urbanisées	
	Centre urbain		Hors centre urbain		Inconstructi- bilité	Régime d'exception
Faible ou modéré	1 Selon prescriptions					
Fort	2 Selon prescriptions Renouvellement avec diminution de la vulnérabilité	Régime d'exception	4 Selon prescriptions	Régime d'exception	Inconstructibilité	
Très fort	3 Selon prescriptions	Régime d'exception				

Parking de l'ancien Leader Price, Thourotte (CC2V)

Description du projet

Création de terrains de pétanque et d'un Club-house

Détails : 20-30m² environ. La construction pourrait être réalisée sur la partie déjà imperméabilisée (utilisation du parking existant).

Localisation

- Aléa **fort** (majoritairement) à faible et modéré
- **Zone urbanisée** (parking)
- **Centre urbain de Thourotte**

Demande de précisions

- Quelles mesures sont prises pour **diminuer la vulnérabilité** entre l'état actuel (Parking) et l'état projeté (pétanque et, surtout, club-house) ?
- Quel **type d'équipement** est le club-house (20-30m²) ?
- Quelle **localisation** est prévue pour le club-house ?
Préconisation : localisation en zone d'aléa faible à modéré

Éléments d'appréciation

Acceptable sous prescriptions, dans la règle générale, si des études et/ou la collectivité justifient :

- La localisation en aléa faible à modéré du club-house
- le caractère de **renouvellement urbain avec diminution de la vulnérabilité** s'il est en aléa fort



Aléa	Zones urbanisées				Zones non urbanisées	
	Centre urbain		Hors centre urbain		Inconstructi- bilité	Régime d'exception
Faible ou modéré	1 Selon prescriptions					
Fort	2 Selon prescriptions Renouvellement avec diminution de la vulnérabilité	Régime d'exception	4 Selon prescriptions	Régime d'exception	Inconstructibilité	
Très fort	3 Selon prescriptions	Régime d'exception				

Musée de la Batellerie, maison musée, Longueuil-Annél (CC2V)

Description du projet

Extension du musée existant + parking-visiteurs

Détails : Justification de l'impossibilité de localiser le projet sur un autre site de la commune.

Le programme envisagé est un **accueil de 70m²**, une **boutique de 120m²**, un **parcours scénographique de 300 m²**, un **lieu d'exposition temporaire de 250 m²**, un espace pour des **ateliers pédagogiques de 150 m²**, un espace **Tiers-lieu de 75 m²** et un **pôle administratif de 90 m²**.

Total = 1055 m²

Localisation

- Aléa faible à fort
- Zone urbanisée (musée)
- Hors centre urbain

Demande de précisions

- Quelle **localisation** est prévue pour l'extension ?
Préconisation : localisation en zone d'aléa faible à modéré

Eléments d'appréciation

Acceptable sous prescriptions, dans la règle générale, si des études et/ou la collectivité justifient :

- La localisation en aléa faible à modéré de l'extension
- le caractère de **renouvellement urbain avec diminution de la vulnérabilité** si elle est en aléa fort



Aléa	Zones urbanisées				Zones non urbanisées	
	Centre urbain		Hors centre urbain		Inconstructibilité	Régime d'exception
Faible ou modéré	1 Selon prescriptions					
Fort	2 Selon prescriptions Renouvellement avec diminution de la vulnérabilité	Régime d'exception	4 Selon prescriptions	Régime d'exception	Inconstructibilité	
Très fort	3 Selon prescriptions	Régime d'exception				

ANALYSE

2 projets à préciser

1AUii – Plateforme Chimique Weylchem, Trosly-Breuil (CCL0)

Description du projet

Développement d'une centrale PV au sol sur pilotis.

Détails : Carte du site et du déploiement (source PC déposé en mai 2022). Transparence hydraulique

Localisation

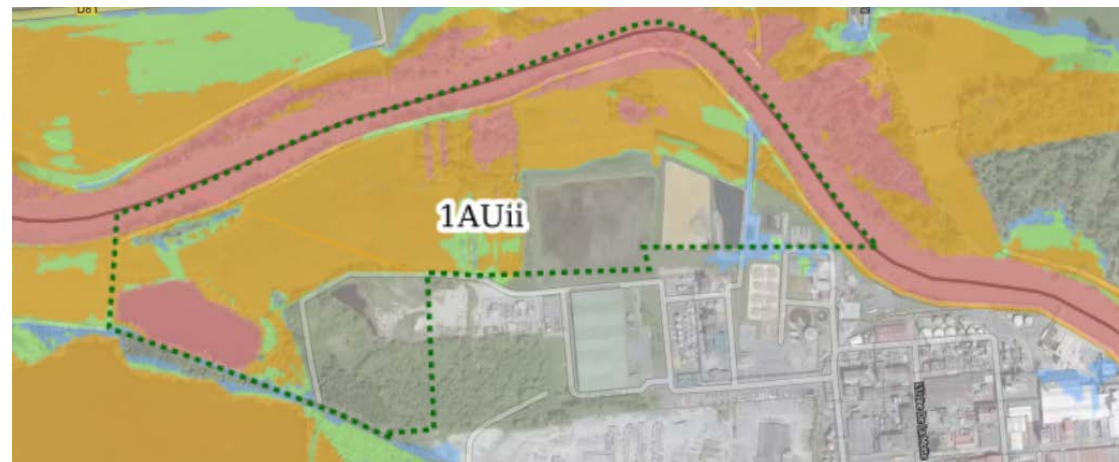
- Aléa fort (majoritairement) à très fort
- Zone non urbanisée
- Hors centre urbain

Éléments d'appréciation

Avis négatif du Ministère de la transition écologique pour l'installation de centrales photovoltaïques en zone d'aléa fort et très fort.

« C'est pourquoi l'implantation de projets photovoltaïques au sol en zone inondable sera possible uniquement et de manière exceptionnelle en zone d'aléa faible ou moyen, c'est-à-dire moins de 1 mètre de hauteur d'eau pour la crue de référence, et en dehors de chenaux principaux d'écoulement (vitesses inférieures à 0,5 m/s). »

Lien vers le texte : [Projets photovoltaïques au sein des zones rouges des plans de prévention du risque inondation - Sénat \(senat.fr\)](https://www.senat.fr/rap/2022/2022_0001/2022_0001_001.html)



Aléa	Zones urbanisées				Zones non urbanisées	
	Centre urbain		Hors centre urbain		Inconstructibilité	Régime d'exception
Faible ou modéré	1 Selon prescriptions					
Fort	2 Selon prescriptions	Régime d'exception	4 Selon prescriptions	Régime d'exception	Inconstructibilité	
	3 Selon prescriptions	Régime d'exception				
Très fort						

Halte Fluviale, Longueuil-Annél (CC2V)

Description du projet

Création d'un hébergement de loisir sur pilotis

Détails : Aménagement d'une halte fluviale comprenant un **port de plaisance**, des **bâtiments touristiques sur pilotis** (capitainerie, hôtel restaurant, hébergements insolites)

Localisation

- Aléa fort à fort
- Zone urbanisée (en bord de voie) et non urbanisée au cœur du site
- Hors centre urbain

Demande de précisions

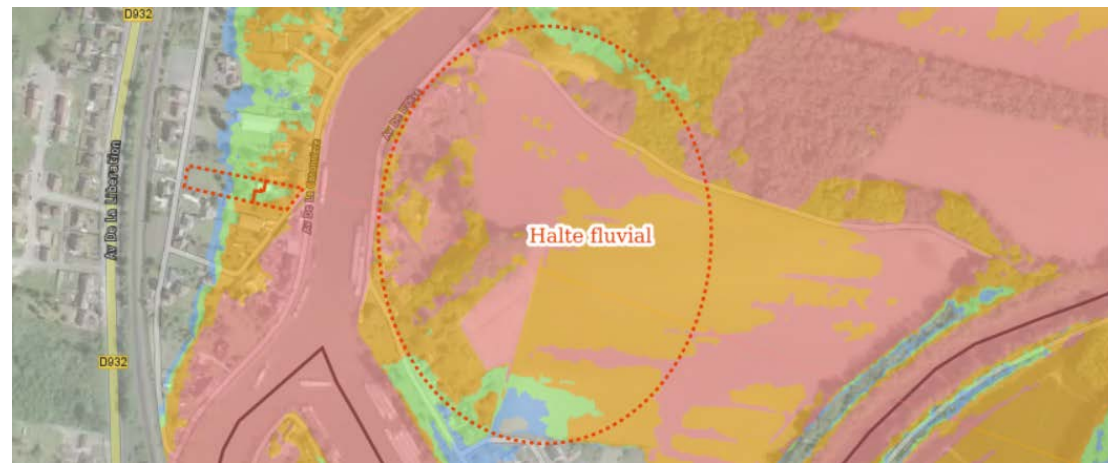
- Quelle **localisation** est prévue pour les constructions ?

Éléments d'appréciation

Acceptable sous prescriptions, dans la règle générale, si des études et/ou la collectivité justifient :

- le caractère de **renouvellement urbain avec diminution de la vulnérabilité pour les bâtiments** : hôtellerie difficilement envisageable

Pour la **capitainerie**, la localisation peut être justifiée et recourir au régime d'exception (nécessité de la voie d'eau, présence de a zone touristique, etc.)



Aléa	Zones urbanisées		Zones non urbanisées	
	Centre urbain	Hors centre urbain	Inconstructi- bilité	Régime d'exception
Faible ou modéré	1 Selon prescriptions			
Fort	2 Selon prescriptions	Régime d'exception	4 Selon prescriptions	Régime d'exception
Très fort	3 Selon prescriptions	Régime d'exception	Renouvellement avec diminution de la vulnérabilité	Inconstructibilité

ANALYSE

9 projets de l'ARC (déjà discutés)

Rue Charmolue, Compiègne (ARC)

Description du projet

Extension des bâtiments existants, renouvellement urbain, construction en dents creuses

Localisation

- Zone d'aléa faible à fort (+bande de précaution)
- Zone urbanisée
- Centre urbain

Demande de précisions

- Précisions sur les secteurs de projet : quelle prise en compte de l'aléa ? Possibilité de construire en évitant les zones de risque fort

Éléments d'appréciation

Acceptable sous prescriptions, dans la règle générale, si des études et/ou la collectivité justifient :

- La localisation en **centre urbain** (aléa fort)
- Le caractère du projet en **dent creuse** et/ou en **renouvellement avec diminution de la vulnérabilité** (aléa fort et très fort)



Aléa	Zones urbanisées				Zones non urbanisées	
	Centre urbain		Hors centre urbain		Inconstructibilité	Régime d'exception
Faible ou modéré	1 Selon prescriptions					
Fort	2 Selon prescriptions	Régime d'exception	4 Selon prescriptions	Régime d'exception	Inconstructibilité	
	Dent creuse et Renouvellement avec diminution de la vulnérabilité					
Très fort	3 Selon Prescriptions	Régime d'exception				
	(bande de précaution) Renouvellement avec diminution de la vulnérabilité					

ZI Nord, Compiègne – Choisy-au-Bac (ARC)

Description du projet

Extension des bâtiments existants, renouvellement urbain, construction en dents creuses

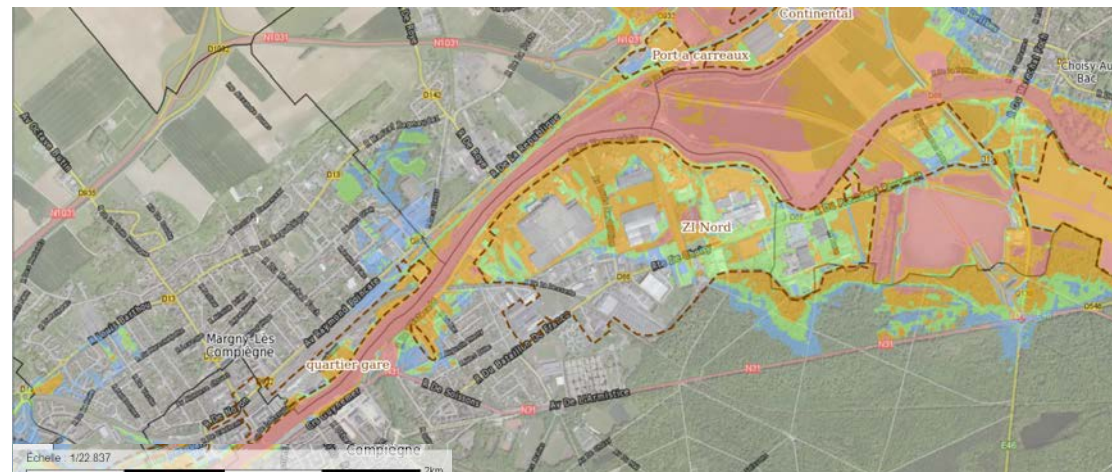
Localisation

- Zone d'aléa faible à très fort
- Zone urbanisée
- Centre urbain : continuité avec le cœur historique
- NB sur le site de SANOFI (Est) : extension de la digue prévue pour début 2023, afin de protéger le site à la centennale

Éléments d'appréciation

Acceptable sous prescriptions, dans la règle générale, si des études et/ou la collectivité justifient :

- La localisation en centre urbain
- Le caractère de dent creuse (aléa fort)
- Le caractère de renouvellement urbain avec diminution de la vulnérabilité (aléa fort et très fort)



Aléa	Zones urbanisées				Zones non urbanisées	
	Centre urbain		Hors centre urbain		Inconstructibilité	Régime d'exception
Faible ou modéré	1 Selon prescriptions					
Fort	2 Selon prescriptions Dent creuse et Renouvellement avec diminution de la vulnérabilité	Régime d'exception	4 Selon prescriptions	Régime d'exception	Inconstructibilité	
Très fort	3 Selon prescriptions Renouvellement avec diminution de la vulnérabilité	Régime d'exception				

Cobat (ZI Nord), Choisy-au-Bac (ARC)

Description du projet

Extension des bâtiments existants

Localisation

- Zone d'aléa modéré à très fort
- Zone urbanisée
- Centre urbain (ZI Nord)

Demande de précisions

- Localisation du projet : Le projet d'extension est-il sur la zone d'aléa fort ou très fort ?

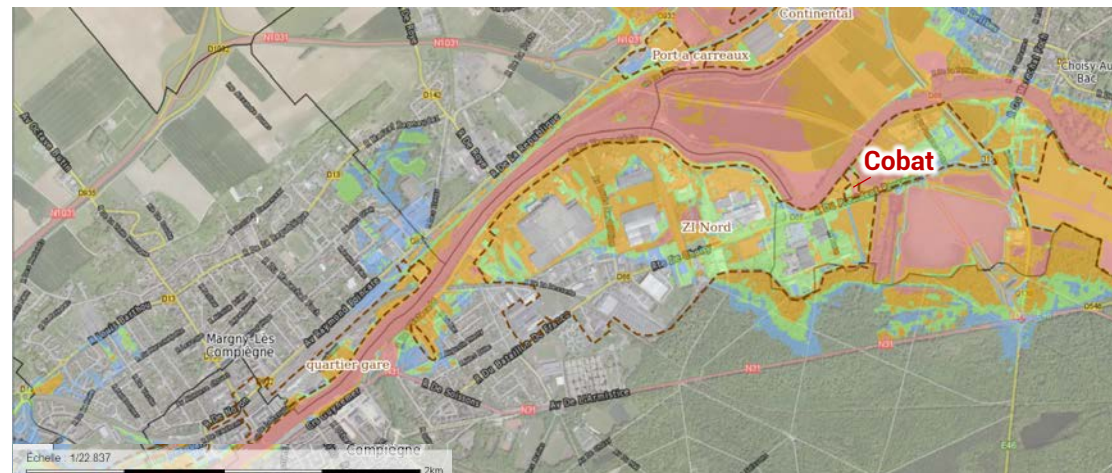
Eléments d'appréciation

Acceptable sous prescriptions, dans la règle générale, si des études et/ou la collectivité justifient :

- La localisation en **centre urbain de la ZI Nord**
- Le caractère en **dent creuse** (aléa fort)
- Le caractère de **renouvellement** avec diminution de la vulnérabilité (aléa fort et très fort)

Sinon, un **recours au régime d'exception** est à envisager en justifiant que le projet est :

- Essentiel pour le « bassin de vie »
- Sans solution d'implantation alternative à l'échelle du bassin de vie
- Réduisant la vulnérabilité du lieu du projet ou au niveau du bassin de vie



Aléa	Zones urbanisées		Zones non urbanisées	
	Centre urbain	Hors centre urbain		
Faible ou modéré	1 Selon prescriptions		Inconstructibilité	Régime d'exception
	2 Selon Prescriptions Dent creuse et Renouvellement avec diminution de la vulnérabilité ?	Régime d'exception	4 Selon Prescriptions	Régime d'exception
Fort				Inconstructibilité
Très fort	3 Selon Prescriptions Renouvellement avec diminution de la vulnérabilité ?	Régime d'exception		

Site de car STEPA – Margny-lès-Compiègne (ARC)

Description du projet

Evolution du site (de parking à véritable site de stockage)

Localisation

- Zone d'aléa fort
- Zone urbanisée
- Centre urbain (continuité du centre gare)

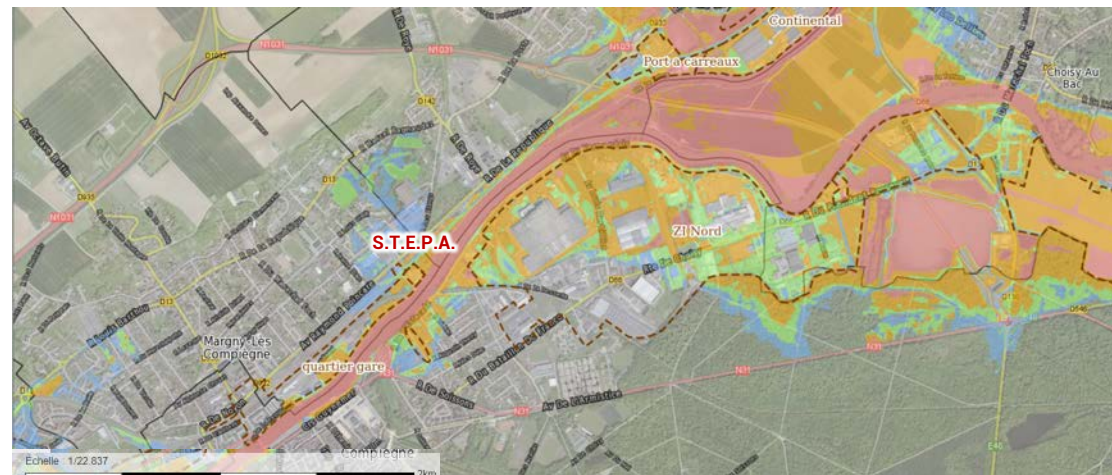
Demande de précisions

- Quels besoins engendrera le bâtiment de stockage : carburants, produits chimiques, etc. ? Le bâtiment sera-t-il ICPE ?

Éléments d'appréciation

Acceptable sous prescriptions, dans la règle générale, si des études et/ou la collectivité justifient :

- la localisation en zone urbanisée et centre urbain
- le caractère de renouvellement urbain avec diminution de la vulnérabilité



Aléa	Zones urbanisées		Zones non urbanisées	
	Centre urbain	Hors centre urbain	Inconstructibilité	Régime d'exception
Faible ou modéré	1 Selon prescriptions		Inconstructibilité	Régime d'exception
Fort	2 Selon Prescriptions Renouvellement avec diminution de la vulnérabilité	Régime d'exception	4 Selon Prescriptions	Régime d'exception
	3 Selon Prescriptions	Régime d'exception		
Très fort			Inconstructibilité	

Port à Carreaux, Clairoix (ARC)

Description du projet

Evolution et extension du site

Localisation

- Zone d'aléa faible à fort
- Zone urbanisée
- Centralité économique à l'échelle de la commune et du bassin de vie

Eléments d'appréciation

Acceptable sous prescriptions, dans la règle générale, si des études et/ou la collectivité justifient :

- Le rôle de centralité économique (équivalent centre urbain) (en aléa fort)
- Le caractère de renouvellement urbain avec diminution de la vulnérabilité (en aléa fort)



Aléa	Zones urbanisées				Zones non urbanisées	
	Centre urbain		Hors centre urbain		Inconstructibilité	Régime d'exception
Faible ou modéré	1 Selon prescriptions					
Fort	2 Selon prescriptions	Régime d'exception	4 Selon prescriptions	Régime d'exception	Inconstructibilité	
	Dent creuse et Renouveau avec diminution de la vulnérabilité ?					
Très fort	3 Selon prescriptions	Régime d'exception				

Site Confluence ex-Continental, Clairoix (ARC)

Description du projet

Extension des sites existants, renouvellement urbain, construction en dents creuses

Localisation

- Zone d'aléa faible à fort
- Zone urbanisée
- Hors centre urbain : enjeu seulement de renouvellement seulement (a priori) et difficulté à justifier le caractère de centre urbain

Demande de précisions

- Y a-t-il un enjeu de comblement de dents creuses ?

Éléments d'appréciation

Acceptable sous prescriptions, dans la règle générale, si des études et/ou la collectivité justifient :

- Le caractère de renouvellement urbain avec diminution de la vulnérabilité (aléa fort)



Aléa	Zones urbanisées				Zones non urbanisées	
	Centre urbain		Hors centre urbain		Inconstructibilité	Régime d'exception
Faible ou modéré	1 Selon prescriptions					
Fort	2 Selon prescriptions	Régime d'exception	4 Selon prescriptions Renouvellement avec diminution de la vulnérabilité	Régime d'exception	Inconstructibilité	
		Régime d'exception				
Très fort	3 Selon prescriptions	Régime d'exception				

Rue de la République, Clairoix (ARC)

Description du projet

Extension des bâtiments existants, renouvellement urbain, construction en dents creuses

Localisation

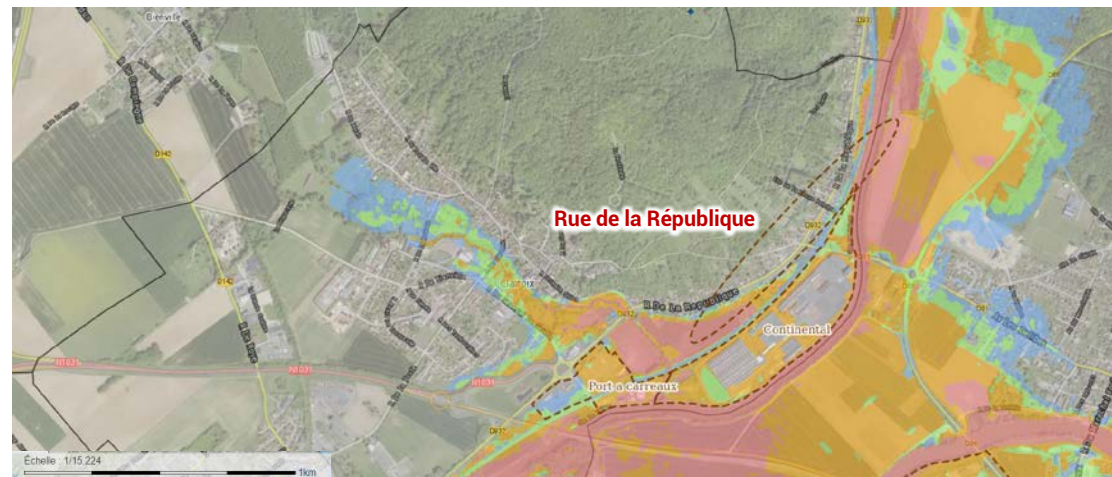
- Zone d'aléa faible à fort
- Zone urbanisée
- Hors centre urbain mais dans le continuum urbain

Éléments d'appréciation

Acceptable sous prescriptions, dans la règle générale, si des études et/ou la collectivité justifient :

- Le caractère de renouvellement urbain avec diminution de la vulnérabilité

NB : Absence d'opportunité de comblement de dents creuse en aléa fort, et une classification « hors centre urbain » permet déjà le renouvellement urbain avec réduction de la vulnérabilité.



Aléa	Zones urbanisées				Zones non urbanisées	
	Centre urbain		Hors centre urbain		Inconstructibilité	Régime d'exception
Faible ou modéré	1 Selon prescriptions					
Fort	2 Selon prescriptions	Régime d'exception	4 Selon prescriptions Renouvellement avec diminution de la vulnérabilité	Régime d'exception	Inconstructibilité	
	Très fort	3 Selon prescriptions		Régime d'exception		

Île de Janville, Janville (ARC)

Projet

Maintien du tissu résidentiel,
extension des bâtiments existants,
renouvellement urbain

Localisation

- Zone d'aléa faible à très fort
- Zone urbanisée
- Hors centre urbain : enjeu seulement de renouvellement seulement (a priori) et difficulté à justifier le caractère de centre urbain

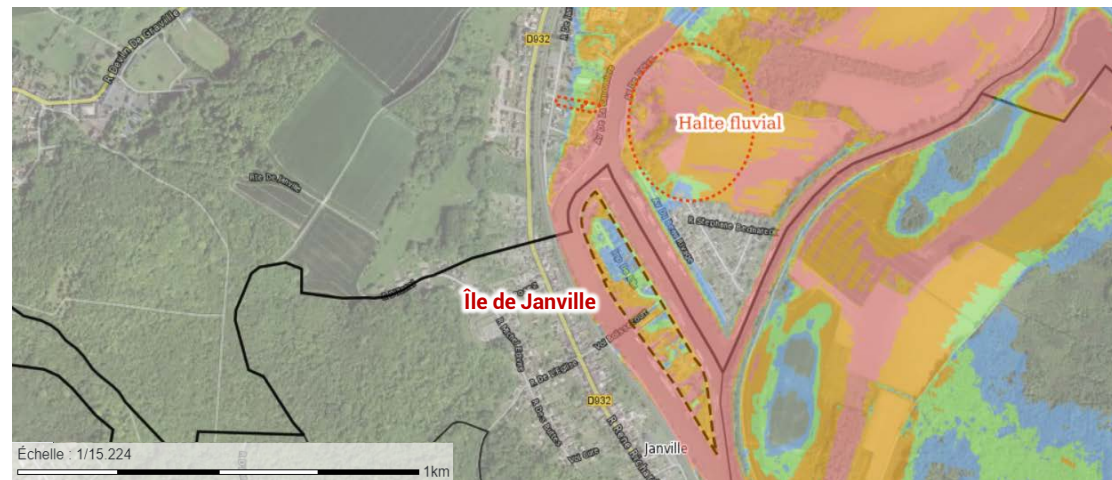
Demande de précisions

- Y a-t-il un enjeu de comblement de dents creuses ?
- Quelles dispositions prévues en cas de crue vis-à-vis des personnes (PCS) ?

Éléments d'appréciation

Acceptable sous prescriptions, dans la règle générale, si des études et/ou la collectivité justifient :

- Le caractère de **renouvellement urbain** avec réduction de la vulnérabilité (aléa fort et très fort)



Aléa	Zones urbanisées		Zones non urbanisées	
	Centre urbain	Hors centre urbain	Inconstructibilité	Régime d'exception
Faible ou modéré	1 Selon prescriptions		Inconstructibilité	Régime d'exception
Fort	2 Selon prescriptions	Régime d'exception	Renouvellement avec diminution de la vulnérabilité	Régime d'exception
	3 Selon prescriptions	Régime d'exception		
Très fort			Inconstructibilité	

Bassin sportif de loisir et club d'aviron, Choisy-au-Bac (ARC)

Description du projet

Club house, infrastructures du club d'aviron et aire de camping-car

Localisation

- Zone d'aléa fort à très fort
- Hors zone urbanisée
- Hors centre urbain
- Bande de précaution

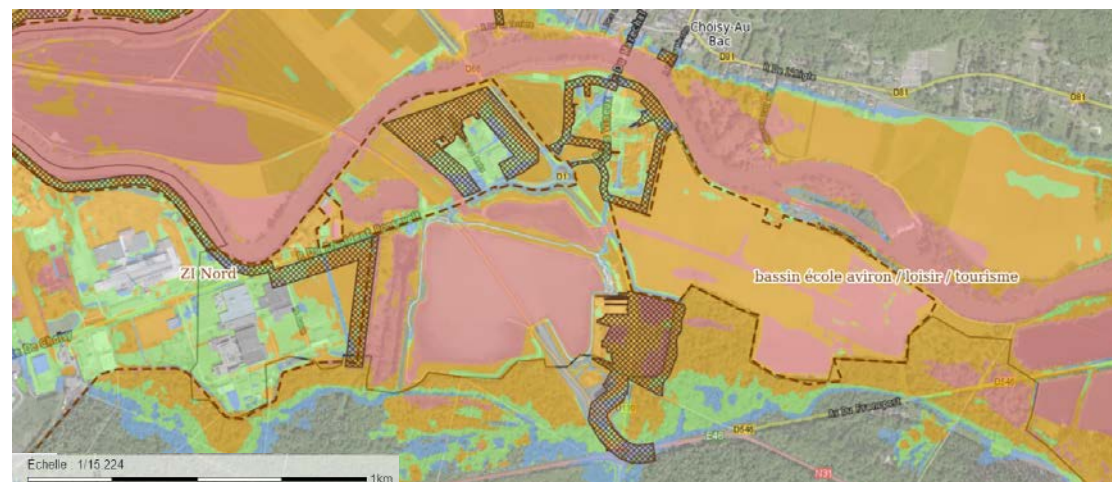
Demande de précisions

- Présence ou non d'hébergement (biens et de personnes sur site pendant la nuit) : quid de l'aire de camping car ?

Éléments d'appréciation

Projet spécifique pouvant relever du régime général

Des prescriptions à définir en cohérence avec le projet



Aléa	Zones urbanisées				Zones non urbanisées	
	Centre urbain		Hors centre urbain		Inconstructibilité	Régime d'exception
Faible ou modéré	1 Selon prescriptions					
Fort	2 Selon Prescriptions	Régime d'exception	4 Selon Prescriptions	Régime d'exception	Inconstructibilité	
	3 Selon Prescriptions	Régime d'exception				
Très fort						

SYNTHESE

Synthèse

Synthèse

NOM DU PROJET	COMMUNE	EPCI	ANALYSE
Espace économique JL Giraud	Berneuil-sur-Aisne	CCL0	
ZI Les Surcens	Attichy	CCL0	
Ancien Leader Price	Thourotte	CC2V	
Parking de l'ancien Leader Price	Thourotte	CC2V	
Musée de la batellerie	Longueil-Annel	CC2V	
Plateforme chimique Welcheym	Trosly-Breuil	CCL0	
Halte fluviale	Longueil-Annel	CC2V	  ?

ALPHAVILLE

62 rue Planchat, 75020 PARIS

+33 6 335 99 335

contact@alphaville.fr

www.alphaville.fr



46 rue Crébillon, 94300 VINCENNES

asm.editions@gmail.com

www.annesolangemuis.com